

Definitions and General Terms/
Définitions et modalités générales

Part A/Partie A

ITEM	Article
103 Payment of Charges	103 Paiement des frais
1. The Telecommunications Provider is responsible for payment to the Company of charges for all service and equipment furnished. Fixed charges are billed and payable monthly in advance and other charges are payable when billed except as otherwise stated in Item 102.11.2.	C 1. Le fournisseur de télécommunications est tenu de payer à l'Entreprise les frais de tout service et de tout équipement fourni. Les frais fixes sont facturés et payables d'avance tous les mois. Les autres frais sont payables lorsqu'ils sont facturés, sauf indication contraire conformément à l'article 102.11.2. C
2. Notwithstanding any other provisions in this Tariff, the Company may assess a late-payment charge, which provides for administration and carrying charges related to accounts that are owed to the Company and are in arrears. The late-payment charge applies when the Company has not received payment within 30 days of the billing date.	2. Nonobstant toute autre disposition du présent Tarif, l'Entreprise peut exiger un supplément de retard représentant les frais d'administration et les frais financiers relatifs aux comptes en souffrance. Le supplément de retard s'applique si l'Entreprise n'a pas reçu le paiement dans les 30 jours à compter de la date de facturation.
3. Late payment charges are forborne from regulation pursuant to Section III of Telecom Regulatory Policy CRTC 2009-424, "Revised regulatory requirements for management of customer accounts." Late payment charges will be calculated as set out on the Telecommunications Provider's invoice, or at www.telus.com.	3. Les frais de supplément de retard sont soustraits à la réglementation, conformément à la section III de la politique réglementaire de télécom 2009-424, « Exigences réglementaires modifiées en matière de gestion des comptes clients ». Les frais de supplément de retard seront calculés conformément aux dispositions figurant sur l'état de compte du fournisseur de télécommunications, ou au : www.telus.com.